

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES SAGES
du Mercredi 12 décembre 2018

A 10h10, le Maire ouvre la troisième séance plénière de 2018 du Conseil des Sages en procédant à l'appel des membres et en constatant le quorum.

Monsieur Gérard VIVIEN est excusé.

Le Maire propose un ordre du jour composé de trois points :

1. Présentation des Services Techniques par la Directrice du service ;
2. Point sur l'avancement des propositions du Conseil des Sages
3. Informations diverses

1. Présentation des Services Techniques

Madame Aurélie THOMAS, Directrice des Services Techniques, présente son service (Cf. PowerPoint ci-joint).

Elle explique que la Ville gère plus de 34 bâtiments.

Les principaux dossiers traités actuellement par son service sont les suivants :

- l'accessibilité, coût entre 200 000 et 250 000€ par an sur 6 ans ;
- l'éclairage public, repris par la Ville suite au transfert de la Codécom. Ce dossier a pris beaucoup de retard. Les travaux 2018 se concentrent place Charles de Gaulle (coût 200 000€) et en centre ville en 2019 ;

Monsieur Thierry LEGRAND demande qui a décidé de redonner la compétence voirie à la Ville.

Le Maire répond que c'est une décision de la Codécom.

Monsieur Gérard VIGOUR pense que c'est logique car il estime que ce sont aux élus commerciaux de décider.

La Directrice des Services Techniques poursuit son exposé par une présentation du projet des Roises. Elle précise que le nouveau parking disposera de 84 places et que les changements apportés à la salle des fêtes ne porteront que sur l'extérieur du bâtiment.

Le Maire informe les Sages que le maître d'œuvre est recruté, que les travaux débuteront courant 2019 avec une réception prévue 2ème semestre 2021. Il s'agit d'un investissement de plus de 4 millions d'euros.

Madame Claudine BERNARD s'étonne de l'absence de travaux d'agrandissement et embellissement de la salle des Roises.

Le Maire répond que cela ne rentrait pas dans le budget et que la forme de cette salle rend difficile son agrandissement.

La Directrice des Services Techniques termine son exposé par le projet de rénovation du cinéma François Truffaut. Le coût est estimé à 600 000€. Le maître d'œuvre est recruté. Les travaux débiteront en 2019 pour une durée de 6 mois.

Monsieur VIGOUR demande si le cinéma sera fermé tout le temps des travaux.

Le Maire répond que tout sera fait pour écourter le temps de fermeture.

Madame Marie- José VUILLIEN souhaite féliciter les agents des espaces verts pour la qualité de leur travail.

Madame BERNARD aimerait savoir combien de personnes ont été transférées à la Codécom.

Le Maire évalue à environ 35 agents.

Monsieur LEGRAND remarque l'absence de signalétique pour le CTM ainsi que pour l'aire des camping-cars.

Le Maire estime que la signalétique est une pollution visuelle d'autant plus que presque tous les véhicules sont maintenant équipés de GPS.

Madame VUILLIEN signale que la lampe installée sur le bâtiment de l'hôpital ne fonctionne plus (au coin de la rue Henri Garnier et avenue Stanislas).

Monsieur LEGRAND demande à quel moment les caméras seront installées.

Le Président explique que la Mairie a un problème avec un fournisseur.

La Directrice des Services Techniques précise que les prestataires étaient au rendez-vous mais qu'ils ont un problème d'alimentation. Les caméras sont presque toutes posées. La Ville démarre la phase de test.

2. Point sur l'avancement des propositions du Conseil des Sages

Monsieur Henry-Michel MONTEL est désigné rapporteur des deux commissions.

Il aborde en premier point la question de la vitesse et du manque de visibilité au niveau du chemin Au Stand qui mène aux terrains de tennis.

Le Maire rappelle que s'agissant d'un chemin, la vitesse est limitée à 25 km.

La Directrice des ST informe l'assemblée que les arbres vont être taillés et un coussin berlinois posé au niveau du tennis.

Madame JANNOT propose de supprimer la butte.

Monsieur LEMOINE ajoute que le parking du tennis est très souvent saturé et que ce qui coûte le moins cher c'est généralement une solution définitive.

Monsieur MONTEL poursuit par une demande de création d'un passage piéton devant la Poste.

Le Maire répond qu'il existait et qu'il a été effacé, qu'en refaire un nécessiterait de supprimer au moins deux places de stationnement et que les gens traversent la rue sans emprunter systématiquement le passage piéton.

Monsieur Patrick HAMM s'interroge sur la pertinence de passages piéton partout. Il demande si cette zone est à risque.

Pour le Maire ce n'est pas le cas.

Le Conseil des Sages, à l'unanimité, décide d'annuler la demande de création d'un passage piéton devant la Poste.

Monsieur MONTEL rapporte le manque de signalétique au niveau de l'abri bus devant la gare.

La Directrice des ST explique que les travaux de la gare ont été réalisés par la Codécom. En revanche, l'abri bus dépend du Conseil Départemental qui devait remettre une signalétique.

Le Maire va envoyer un courrier au Président du département sur cette question .

Monsieur MONTEL interroge ensuite le Maire sur le devenir des anciens bâtiments de la MFR.

Il répond qu'il s'agit de deux lots qui appartiennent à la MFR que leurs cuisines sont toujours dans ces locaux et qu'ils sont à vendre. Le Conseil Départemental serait intéressé.

Madame JANNOT propose que la Ville les achète.

Le Maire est contre car le prix est conséquent et l'entretien engendrerait des dépenses supplémentaires pour la Ville.

Monsieur MONTEL signale la dangerosité d'un plaque PTT située à l'intersection de la rue de Lisle et de l'avenue Stanislas.

La Directrice des ST a été avertie. Les travaux sont en cours.

Monsieur MONTEL évoque, toujours au même endroit mais sur le mur, une plaque Michelin indiquant le cimetière militaire à l'opposé de là où il est situé.

Le Maire répond que la Ville n'en est pas propriétaire.

La Directrice des ST informe les Sages que les futurs travaux porteront sur le changement d'éclairage public en centre ville (rue Stanislas, rue Porte Au Rupt, rue des Colins, rue Colson, place des Chanoines, place du Fer à Cheval).

Monsieur VIVIEN demande l'état d'avancement des travaux de l'escalier de l'Hôpital.

La Directrice des ST explique que l'entreprise a eu quelques surprises et que des marches préformées vont être posées.

Monsieur MONTEL aborde ensuite l'état déplorable des toilettes du cimetière.

La Directrice des ST rappelle que ces WC ne sont pas raccordés et qu'un agent les nettoie tous les deux jours.

Madame Colette THIEBAUTGEORGES propose la mise en place d'une « dame pipi ».

Le Maire s'y oppose et s'interroge sur l'intérêt de les garder. Il décide de les fermer momentanément pour voir les retours qui lui seront faits.

Monsieur LEGRAND demande si les WC place Charles de Gaulle sont fermés.

La Directrice des ST répond qu'après avoir subi de gros dégâts suite à une utilisation anormale, ils ne sont ouverts que les jours de marché. A sa connaissance, cette décision n'a fait l'objet d'aucune contestation.

Monsieur LEGRAND suggère la mise en place de WC publics auto-nettoyants.

Le coût d'achat est estimé à environ 50 000€ par la Directrice des ST.

Le Maire demande à l'assemblée si la Ville investissait dans ce type d'équipement s'il faudrait faire payer les usagers.

A l'unanimité, les Sages répondent positivement.

Est ensuite évoqué l'afflux massif de pigeons au 75 rue de St Mihiel.

La Directrice des ST est déjà informée. Il est probable qu'il s'agisse des pigeons qui ont été délogés lors de la démolition de l'immeuble rue Charles Dumont.

Monsieur Jean Pol CHARLIER s'étonne que la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) ne soit pas intervenue.

La Directrice des ST explique que deux de ses agents sont piégeurs agréés.

Le Maire connaît la propriétaire de cet immeuble. Il va lui écrire pour lui demander de fermer les fenêtres de ses greniers.

Monsieur HAMM relève le risque sanitaire.

Le Maire répond que la Ville piège et attrape beaucoup de pigeons mais il rappelle qu'il n'a pas autorité pour intervenir dans une propriété privée.

Il est ensuite question du devenir des bâtiments des anciens abattoirs.

Après une recherche cadastrale, une partie de ces bâtiments appartient à la Ville et une autre à un propriétaire privé.

Unaniment les Sages sont choqués par les dégradations de tous les points tri.

Le Maire, en tant que Vice Président de la Codécom, explique qu'une réflexion va être menée en 2020 sur ce sujet. Il informe également de la mise en place d'un nouveau service de ramassage des encombrants réservé aux personnes sans véhicule ou aux personnes âgées. C'est un service à la demande qui sera facturé 10€.

Il poursuit en estimant que le système de ramassage des ordures a trouvé ses limites.

Monsieur VIGOUR estime qu'il y a un déficit de communication concernant le tri des déchets.

Monsieur HAMM souhaite que la conclusion du Conseil des Sages soit de rappeler au Vice Président en charge de ce dossier qu'il y a des saletés partout dans la ville et que les points tri sont sales et dégradés.

Le Maire rappelle que les services de la Codécom nettoient 1 à 2 fois par semaine tous les points tri.

Monsieur MONTEL aborde ensuite la vétusté de certaines maisons.

Le Maire répond qu'une opération est lancée par la Codécom à ce sujet. Cinq immeubles ont été ciblés. Une proposition a été faite aux propriétaires : soit ils réalisent les travaux, soit ils vendent leur bien.

Monsieur HAMM demande quelle marge de manœuvre possède la Ville si le propriétaire ne bouge pas.

Le Maire répond qu'il peut procéder à une expropriation mais dans ce cas il est dans l'obligation de réaliser la réhabilitation du bien aux frais de la Ville.

Monsieur MONTEL demande ce qu'il en est de la « maison Ulrich ».

Le Maire répond que c'est un bien de l'OPH. Il vient d'être vendu. Le nouveau propriétaire veut en faire un gîte ou des chambres d'hôtes.

Madame JANNOT souhaite savoir le devenir du bâtiment « ex Bragui ».

Le Maire répond que le propriétaire a réalisé un minimum de travaux. Le péril ordinaire a donc été levé. Il ne veut pas baisser son prix.

Monsieur MONTEL informe le Maire qu'après avoir pris connaissance de la note des Services Techniques concernant les canisettes, les Sages à l'unanimité ont décidé d'abandonner le projet.

La directrice du CCAS rappelle que les diverses demandes du Conseil des Sages concernant le site internet ont été prises en compte et réalisées.

3. Informations diverses

Le Maire propose à l'assemblée des visites guidées de Commercy avec Pierre BRIOT et envisage des visites des travaux en cours.

La directrice du CCAS propose de travailler ensuite sur l'histoire de la ville en rassemblant divers documents (photos, cartes postales, programmes de festivités, livres ...).

Le Maire informe les Sages du passage du Tour de France en cœur de ville et de l'accueil d'un concours national de pétanque en juillet.

Aucun autre point n'étant proposé par l'assemblée, le Président annonce que l'ordre du jour est épuisé. Il programme les prochaines réunions plénières le mercredi 13 mars 2019 à 10 heures et le mercredi 19 juin 2019 à 10h, salle du conseil en Mairie. Il prononce ensuite la clôture du Conseil des Sages à 12h05.